



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU LYCÉE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

1 MES CHOIX D'OPTIONS POUR MON ENFANT

- Je me connecte au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Sur la page d'accueil, je clique sur « **Inscrire** » et j'accède au service.
- Je prends connaissance des informations concernant la formation et le lycée dans lesquels mon enfant va poursuivre sa scolarité l'année prochaine avant de commencer l'inscription dans cet établissement.
- Je choisis les options souhaitées parmi celles proposées par l'établissement.

2 MES INFORMATIONS

- Je vérifie mes informations ainsi que celles de mon enfant (identité, coordonnées, type d'hébergement au lycée) et je modifie si nécessaire.
- Je peux préciser si je souhaite la demi-pension ou l'internat.

3 MON DROIT À BOURSE ?

Je demande dès l'inscription l'étude automatique de mon droit à bourse.

Ainsi, je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée.

4 VALIDATION DE L'INSCRIPTION

- Je consulte le récapitulatif et je valide l'inscription de mon enfant dans son futur établissement.
- J'accède à la liste des documents à fournir (les dates et les modalités de retour sont précisées). Si l'établissement le propose, je peux même déposer mes documents sur le service.
- Une fois l'inscription réalisée, l'autre parent peut se connecter à son tour pour mettre à jour ses informations.

Le récapitulatif de l'inscription est téléchargeable et imprimable.
Conservez-le pour vos futurs échanges avec le lycée de votre enfant.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/inscription-lycée](https://education.gouv.fr/inscription-lycee)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du **portail Scolarité Services**.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le compte qui permet d'accéder au **portail Scolarité Services** et aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à **l'espace numérique de travail (ENT)**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du lundi au vendredi de 8 h à 20 h,
le samedi 29/06 et le dimanche 30/06 de 8 h à 18 h
(heure de Paris) (prix d'un appel local)



Le fonds social Lycéen

Chers parents,

Vous rencontrez actuellement des difficultés pour faire
face aux différentes dépenses liées à la scolarité
de votre(vos) enfant(s) ?

En fonction de votre situation et de vos ressources,

Une aide du Fonds social peut vous être accordée

Le fonds social, c'est quoi ?

Le fonds social a vocation à apporter une aide directe aux familles en difficultés, soit en complément d'autres aides existantes (bourse nationale, aides territoriales...) soit pour faire face à une aggravation de leur situation en cours d'année scolaire. Les familles non éligibles aux bourses confrontées à des accidents de parcours de vie peuvent aussi y prétendre.

Le fonds social, pour quelles aides ?

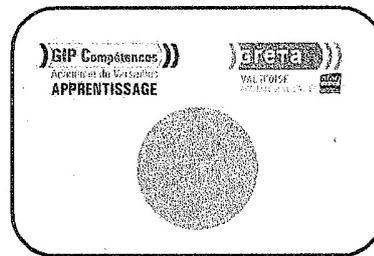
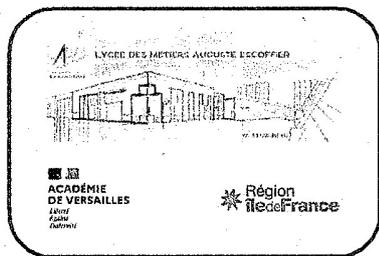
- Pour faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de cantine ou d'internat.
- Pour assurer une scolarité sereine et sans rupture à l'élève : équipement professionnel ou de sport, fournitures scolaires, transport scolaire, voyages scolaires...
- Pour permettre de satisfaire les besoins élémentaires et essentiels de l'élève : achat de lunettes, soins dentaires...

Guichet unique : restauration, internat, bourse, fonds social

A qui vous adresser ?

Personne à contacter au guichet unique : Mme OMALK

Lycée Auguste Escoffier : 01.34.02.40.80



Depuis le mois de janvier 2023, les élèves peuvent bénéficier du "pass Culture" part individuelle financé par le ministère de la Culture.

- 20 euros pour les jeunes âgés de 15 ans,
- 30 euros pour les jeunes âgés de 16 ans et de 17 ans
- 300 euros pour les jeunes âgés de 18 ans

Ce crédit à dépenser vous permettra de découvrir et de réserver directement des **offres culturelles de proximité** et des **offres numériques** (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.)

Pour accéder à ce dispositif, vous devez :

Etape n° 1 :

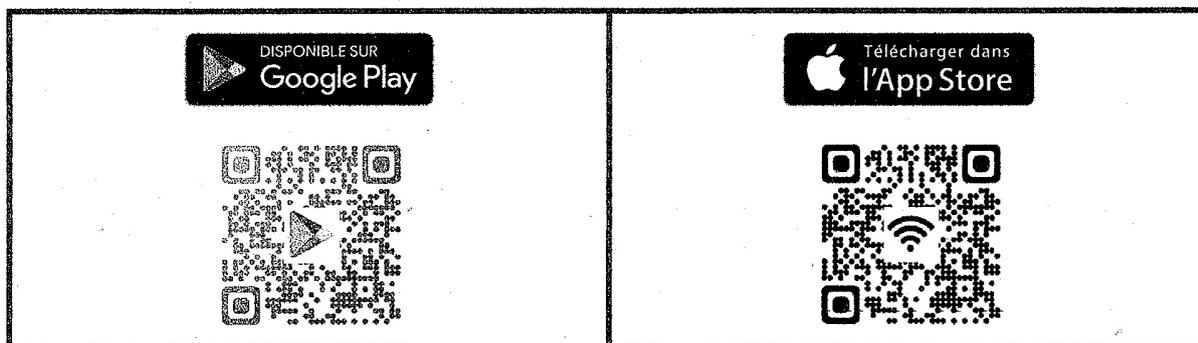
Activer votre compte "Educonnect" sur le site <https://educonnect.education.gouv.fr/>



Votre identifiant vous sera remis par votre professeur principal

Etape n°2 :

Télécharger l'application "pass culture"



Marie Henrion

Professeur Référent Culture - Lycée des métiers Auguste Escoffier - Eragny sur Oise
Professeur Référent Culture Territorial – Cergy-Pontoise & Nord- Académique
DAAC (délégation académique à l'action culturelle)



SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement).

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
BAREME DES BOURSES NATIONALES DE LYCEE
Année Scolaire 2024-2025**

Barème d'attribution des bourses de collège 2024-2025

Année de référence des revenus : 2023 Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser

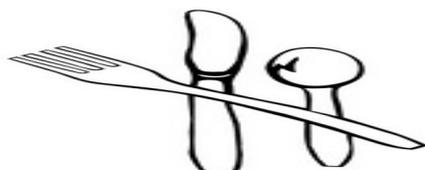
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023

Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 370	16 916	14 367	11 587	7 201	2 814
2	23 012	18 456	15 672	12 639	8 002	3 363
3	26 299	21 531	18 285	14 747	9 602	4 457
4	30 409	24 609	20 897	16 854	11 201	5 549
5	34 519	29 223	24 815	20 014	13 602	7 190
6	39 451	33 835	28 734	23 176	16 004	8 829
7	44 382	38 450	32 653	26 334	18 403	10 472
8 ou plus	49 314	43 066	36 573	29 494	20 804	12 111
Montant annuel de la bourse	474 €	582 €	687 €	792 €	897 €	1 008 €
Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**

La Restauration scolaire au lycée



Qui est concerné ?

Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

Le système de tickets

L'inscription se fait auprès du service gestion. Le prix du repas est calculé en fonction du quotient familial : les familles devront fournir l'attestation de paiement CAF.

La demi-pension fonctionne **avec réservation à l'avance du repas**, le paiement des repas se fait donc lors de la réservation. **Sans approvisionnement préalable, aucune réservation et aucun passage à la demi-pension ne seront possibles.**

Le tarif varie de **0,50 € à 4,40 €**.

La Réservation ou le paiement :

Ils se font par l'élève ou le responsable de l'élève :

- Soit par internet (via un ordinateur ou un smartphone) sur le site du lycée Escoffier Eragny, onglet la restauration scolaire + clic sur le logo  puis renseigner les identifiants et mot de passe qui vous sont distribués par le service gestion.
- Soit par internet sur le site de l'ENT
- Soit au service gestion

Les moyens de paiement :

- chèque ou espèces sont à déposer au bureau de gestion avant 11h00.
- Paiement en ligne

La Réservation à la borne :

En plus de la réservation en ligne, les élèves peuvent réserver (ou annuler) leurs repas à la borne située dans le Hall des Palmes, à côté du CDI et en face du bureau des surveillants.

Pour se faire, vous devez vous munir de votre code de cantine (code des empreintes sert à la distribution des plateaux), c'est votre identifiant, et votre date de naissance au format JJ/MM/AA (ex. 01/01/23), c'est votre mot de passe.

Le tarif proposé

- Elèves au ticket : le tarif du repas est fixé selon le quotient familial, il varie de 0,50 € et 4,40 €, (voir petit tableau explicatif ci-après) ★ ★

TRANCHES	VOTRE QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL CAF	TARIF TICKET
A	<183	0,50 €
B	<353	1,74 €
C	<518	1,94 €
D	<689	2,15 €
E	<874	2,35 €
F	<1078	2,56 €
G	<1333	2,76 €
H	<1689	3,30 €
I	<2388	3,85 €
J	≥2388	4,40 €

A savoir avant d'entrer au lycée Escoffier

Voici quelques règles qui permettront aux élèves de bien effectuer leur rentrée au lycée :

Tenue vestimentaire :

Une tenue compatible avec les exigences d'une formation professionnelle est attendue de tous.

La tenue de sport est réservée uniquement à la pratique de l'EPS et doit être apportée dans un sac le jour de l'activité.

Tout couvre-chef est interdit sauf celui obligatoire pour l'activité professionnelle.

Téléphone portable : Il est autorisé dans la cour et dans tous les bâtiments.

Il doit être éteint et rangé durant les heures de cours.

Le règlement intérieur est sur le site du lycée.

Le calendrier de rentrée sera mis sur le site du lycée d'ici fin août

. Les CPE

Claudie Merlot Jean Pierre Auzolle